UNIVERSITE CATHOLIQUE DE BUKAVU

Super Lacus Ac Montes Splendens

B.P. 285 BUKAVU

Adresse : Bugabo, 02, Av. de la Mission, Commune de Kadutu, Bukavu, République démocratique du Congo
B.P. 02 CYANGUGU (Rwanda), B.P. 285 BUKAVU
Site internet : www.ucbukavu.ac.cd, E-mail : recteurucb@ucbukavu.ac.cd, kadundu.karhamikire@ucbukavu.ac.cd
Tél. : (+243) 99 41 61 717 ; (+243) 99 74 40 22 0

Avant-propos

L'Université Catholique de Bukavu (UCB) Asbl est fondée sur des valeurs chrétiennes. Elle considère comme inacceptable toute forme de violence à l'encontre des enfants. Depuis vingt-sept ans, ses interventions dans l'enseignement, dans la recherche et dans le service à la communauté contribuent à la protection des droits humains dont fait partie l'enfant. Ces diverses actions, inscrites dans l'environnement au sein duquel se développe l'Université, rentrent cependant dans un champ vaste. Il sied de remarquer qu'il est difficile, à défaut d'une communication permanente et des normes claires, d'assurer sur une longue période l'effectivité de la sauvegarde de l'enfant. Pour arrimer les actions de l'Université aux standards internationaux en matière de protection de l'enfant, ces normes déjà connues sont constamment actualisées.

La présente politique, fruit d'une consultation de tous les services et reflet de bonnes pratiques au sein de l'Université, a comme objectif de prévenir les abus et d'apporter des réponses aux incidents ainsi qu'à toute suspicion qui peut survenir et qui implique les acteurs, agissant soit à titre particulier, soit au nom de l'Université. N'organisant pas des enseignements au profit des enfants, l'Université accueille toutefois des visiteurs mineurs et peut être renseignée sur les agissements de ses acteurs – membres du personnel permanents ou vacataires, étudiants, visiteurs occasionnels – mettant en danger les enfants. Conscients des risques auxquels ils sont exposés suite à leur vulnérabilité, les enfants doivent occuper une place de choix car ils constituent le renouvellement de l'être humain.

Une réponse rapide en accord avec les procédures judiciaires en cours permet à l'Université de sanctionner professionnellement tout coupable d'une infraction ou de tout autre acte violant les droits de l'enfant. Par la Faculté de Droit, l'Université concourt à la formation des magistrats et des avocats du pays. C'est pourquoi elle ne ménage aucun effort afin de garder vivante la protection de l'enfant dans ses rapports avec les tiers. Les fruits générés par les travaux de recherche de ses centres, engagés dans la recherche du développement qui implique l'enfant, sont pour l'Université un moyen d'appuyer les instances publiques œuvrant dans la sauvegarde de l'enfant. A ce jour, les matières juridiques sont complétées par un cours spécial de droits de l'enfant, dispensé à la Faculté de Droit, sur recommandation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Loin d'être exhaustive, cette politique est complétée par toutes autres références dans le domaine de la protection de l'enfant. Un code de conduite signé par tous les acteurs de l'Université Catholique de Bukavu est intégré dans ce document.

Nous sommes convaincus que cette politique garantira les meilleurs résultats en vue d'une contribution adéquate de l'Université à la protection de l'enfant.

Son Excellence Monseigneur François Xavier MAROYI Rusengo

F.X. MAROY Rusengo
Que ta volonté soit faite
Mapenzi yako yafanyike
ARCHIEPISCOPUS BUKAVUENSIS

Archevêque de Bukavu, Grand Chancelier et Président
du Conseil d'Administration de l'Université Catholique de Bukavu

Présentation de l'Université Catholique de Bukavu

L'Université Catholique de Bukavu (UCB) Asbl, est une institution d'enseignement universitaire de la République démocratique du Congo. Située dans la région Est du pays, à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, cette institution privée fut créée le 21 novembre 1989 par décret de Son Excellence Monseigneur Aloys MULINDWA Mutabesha, Archevêque de Bukavu. Conformément au Code de Droit canonique, en ses canons 807 à 814 ainsi qu'à la Constitution Apostolique *Ex Corde Ecclesiae* du 15 août 1990 relative aux universités catholiques et aux instituts supérieurs, l'Université Catholique de Bukavu assure une formation aux objectifs primordialement sociaux dans la région des Grands-lacs. Elle fonctionne sur base de l'arrêté N°ESURS/CABMIN/1231/91 du Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique. L'arrêté N°ESURS/CABMIN/A5/175/95 a agréé et reconnu les diplômes délivrés et le décret d'agreement définitif n°06/106 fut signé par le Président de la République le 12 juin 2006. L'Université Catholique de Bukavu est actuellement l'une de celles autorisées d'organiser au pays une formation en troisième cycle suite à l'arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique N°020 du 02 avril 2008.

Objectifs poursuivis

Conformément à ses Statuts, l'Université Catholique de Bukavu poursuit les principaux objectifs ci-après :

- ✓ Organiser l'enseignement universitaire de la science sous toutes ses formes, en vue de promouvoir des cadres intellectuels congolais et de contribuer au développement socio-économique du Pays et plus particulièrement de la Province du Sud-Kivu ;
- ✓ Effectuer la recherche scientifique et la publication des études scientifiques en toutes matières ;
- ✓ Instaurer la coopération scientifique nationale et internationale dans l'optique d'assurer le développement scientifique adapté aux besoins et à la culture du peuple congolais ;
- ✓ Amener les jeunes étudiants à comprendre les problèmes de la société, à contribuer à les résoudre et à apporter activement leur concours à

l'intégration harmonieuse de la culture congolaise dans la civilisation universelle ;

- ✓ Organiser l'enseignement supérieur de la science et de la technologie et effectuer la recherche scientifique et la publication des études scientifiques en collaboration avec d'autres institutions d'enseignement et de recherche aussi bien au niveau local qu'international ;
- ✓ Contribuer au développement de la Province et du Pays par la mise à disposition de son expertise.

Enseignements organisés

L'Université Catholique de Bukavu organise des enseignements à travers ses sept Facultés ci-après :

1. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (Gestion financière, Economie rurale, Petites et Moyennes Entreprises) ;
2. Faculté de Droit (Public, Privé et Judiciaire, Economique) ;
3. Faculté de Médecine (Générale, Chirurgie et accouchement, Spécialisation en médecine, Pédiatrie, Chirurgie et Gynécologie) ;
4. Faculté des Sciences Agronomiques (Phytotechnie et Sciences du sol) ;
5. Faculté des Sciences (Sciences de l'Informatique et de l'Environnement),
6. Faculté des Sciences Sociales ;
7. Faculté d'Architecture et Urbanisme.

Elle dispose d'infrastructures répondant aux standards internationaux d'enseignement supérieur et universitaire. Les enseignements s'effectuent dans les campus de Bugabo, de Karhale et dans l'enceinte de l'Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu, hôpital universitaire où se situe l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine au centre-ville ainsi qu'au campus de Kalambo situé à vingt kilomètres au nord de la ville. Un transport du personnel et des étudiants desservit tous les sites. L'informatisation générale de son système, l'ouverture de sa formation sans discrimination aucune tant aux nationaux qu'aux étrangers et une gestion axée sur les résultats font d'elles une institution de référence dans la Province et au Pays. Une bibliothèque constituée de plus de 38 295 volumes dont un centre informatique au service gratuit des étudiants et du personnel constitue le prolongement, un Hôpital Provincial Général de Référence de Bukavu gérée par l'Université Catholique de Bukavu, un Centre d'Excellence pour la formation continue des fonctionnaires et financé conjointement par la Banque Mondiale et le Gouvernement congolais, des fermes de 100 ha à *Kavumu* et de 60 ha à *Mulume-*

Munene, une superficie de 80 ha où se construit progressivement le campus de *Kalambo,* constituent une référence de l'UCB.

Son objectif de recherche est réalisé grâce à ses multiples centres de recherche à dimension régionale et internationale dont le CEGEC (Centre d'Etude et de Formation pour la Gestion et la Prévention des Conflits dans la Région des Grands Lacs Africains – Faculté de Droit), le CEGEMI (Centre de recherche et d'expertise en gestion du secteur minier), le CERDHO (Centre de recherche en droits de l'homme et en droit international humanitaire), le CEFOSAR (Centre d'études et de formation en santé de la reproduction), le CREBAC (Centre de Bioéthique), le CAPPA (Centre d'Appui à la promotion de la production agricole), le LEAD (Laboratoire d'économie appliquée au développement) et la Cellule PME-Start (Cellule de Gestion en Petites et Moyennes Entreprises).

L'Université Catholique de Bukavu est membre de la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC), de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Association des Universités Africaines (AUA), de l'Association des Universités et Instituts Supérieurs Catholiques d'Afrique et de Madagascar (ASUNICAM), de l'Association des Universités et Instituts Catholiques du Congo (ASUNICACO) et dispose de plusieurs partenaires au niveau local, régional et international tels que IITA, CIALCA et RUFORUM.

Vue des membres du Comité de Direction, du Corps académique et des lauréats de l'année académique 2016-2017 ©UCB-2017

Politique de Protection de l'Enfant au sein de l'Université Catholique de Bukavu

La protection de l'enfant consiste en la prévention, à préserver et à promouvoir les droits, la sécurité et la dignité des enfants de toutes formes de violence, d'exploitation et de maltraitance à l'égard des enfants, notamment leur exploitation à des fins commerciales, la traite des enfants, le travail des enfants et les pratiques traditionnelles néfastes tel le mariage des enfants. Les enfants sont vulnérables pour diverses raisons, notamment leur immaturité physique, intellectuelle et émotionnelle. Leur état fragile est encore aggravé par divers autres facteurs, entre autres, sanitaires, politiques, socioéconomiques (la pauvreté, les maladies et le manque de soins et de protection) ; la violation de leurs droits, l'absence d'une justice équitable et protectrice de leurs droits, la persistance des frais scolaires – alors que la gratuité de l'école primaire est constitutionnelle – notamment contribuent à pérenniser la vulnérabilité et à les exposer à diverses formes de violences.

« Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. »
Art. 1er de la Convention relative aux droits de l'enfant

« Par enfant, il faut entendre toute personne âgée de moins de dix-huit ans. »
Art. 2 (1) de la loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant

Certes, la responsabilité de protéger les enfants en veillant à leur sécurité et à leur bien-être, incombe principalement aux parents assistés par les pouvoirs publics. Néanmoins, les enfants comme espoir et avenir de la société, comme avenir de la République démocratique du Congo, ont droit à la protection dont la responsabilité relève de tout un chacun. Ainsi, il est évident que les universités et institutions d'enseignement supérieur ont aussi la responsabilité de veiller à la sécurité et au bien-être des enfants.

« *La contribution des organisations de la société civile à la protection de l'enfance est particulièrement importante dans les pays où les systèmes nationaux de protection de l'enfance sont faibles et dans les situations où les soins parentaux sont inadéquats*[1]. »

C'est dans cet esprit que l'Université Catholique de Bukavu a élaboré sa politique de protection de l'enfant. Cette politique détermine les principes

[1] Medrano T, Tabben-Toussaint A., *Manuel 3 : Devenir une Organisation qui Garantisse la Sécurité des Enfants. Boîte à outils de FHI 360 sur la protection de l'enfance*, Research Triangle Park, NC : FHI 360, 2012, p.1.

fondamentaux relatifs à la protection et la promotion des droits de l'enfant tant au niveau interne qu'externe de l'Université Catholique de Bukavu. Elle permet à cette dernière de respecter les principes inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et dans d'autres standards nationaux et internationaux visant à promouvoir les droits de l'enfant. Ces principes constituent le fondement sans lequel l'université ne saurait remplir sa mission au sein de la communauté en ce qui est de la protection de l'enfant. L'Université s'appuie également sur les prescrits de la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, à travers laquelle la République Démocratique du Congo a matérialisé son intention de protéger les personnes vulnérables conformément à l'article 123, point 16 de sa Constitution du 18 février 2006[2]. Cette loi vise notamment à : «

- *garantir à l'enfant le droit de bénéficier des différentes mesures à caractère administratif, social, judiciaire, éducatif, sanitaire et autres visant à le protéger de toutes formes d'abandon, de négligence, d'exploitation et d'atteinte physique, morale, psychique et sexuelle,*
- *diffuser et à promouvoir la culture des droits et devoirs de l'enfant et en faire connaître à celui-ci les particularités intrinsèques en vue de garantir l'épanouissement intégral de sa personnalité et de le préparer à ses responsabilités citoyennes,*
- *faire participer l'enfant à tout ce qui le concerne par des moyens appropriés susceptibles de l'aider à acquérir les vertus du travail, de l'initiative et de l'effort personnel,*
- *cultiver en lui les valeurs de solidarité, de tolérance, de paix et de respect mutuel afin de l'amener à prendre conscience de l'indissociabilité de ses droits et devoirs par rapport à ceux du reste de la communauté,*
- *renforcer la responsabilité des parents, de la famille et de l'ensemble de la communauté à l'égard de l'enfant. »*

L'enfant dont question ici est toute personne, sans distinction de sexe, âgée de moins de dix-huit ans. Comme le relève l'article 9, point 4 des Statuts de l'UCB, par la formation à l'esprit critique, l'université vise à « *amener les étudiants à comprendre en profondeur les racines et les causes des problèmes de la société et de leur temps ; à contribuer à les résoudre en accordant une attention particulière à leurs dimensions éthiques et religieuses. Ils pourront ainsi apporter activement leur concours à l'intégration harmonieuse de la culture congolaise et africaine dans la civilisation universelle et ressentir la joie d'être demain des « leaders » qualifiés et des témoins du Christ dans les endroits où ils devront accomplir leurs*

[2] Sans préjudice des autres dispositions de la présente Constitution, la loi détermine les principes fondamentaux concernant : 16. La protection des groupes vulnérables.

tâches ». Les différents enseignements dispensés dans les Facultés d'agronomie, de Droit, de médecine, de Sciences sociales, de Sciences informatiques et de Sciences économiques et de gestion permettent à l'Université de réaliser les prescrits de cet article 9 point 4 de ses Statuts. Elle met un accent particulier, dans certains enseignements prodigués aux étudiants, l'intérêt supérieur de l'enfant, dans le souci de sauvegarder et de privilégier la protection de l'enfant. Ainsi, les cours de base comme l'Education à la citoyenneté et celui de RTA sont des occasions pour rappeler le sens de la dignité humaine et du droit à la vie.

En sus, à travers les différents Centres de recherche, notamment Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant « *Heshimu haki ya mtoto* », le Centre de Droit de la Famille et de son Patrimoine (CEFAP), le Centre d'Expertise en Gestion Minière (CEGEMI), le Centre d'Etudes et de Gestion des conflits (CEGEC) et le Laboratoire d'Economie Appliquée au Développement (LEAD), l'université Catholique de Bukavu met en lumière des problématiques touchant les enfants et proposent des solutions adaptées à la communauté. A travers le Comité Ethique Institutionnel, l'Université Catholique de Bukavu veille à la protection des droits de l'enfant dans les différentes études et recherches qui se réalisent en son sein. L'Université offre également une expertise technique à la communauté congolaise pour renforcer les systèmes de protection de l'enfant dans la province du Sud-Kivu et dans toute la république de manière générale. En outre, elle veille à offrir de soins de qualité aux enfants à travers l'Hôpital général de référence de Bukavu placé sous sa gestion par l'Archidiocèse de Bukavu pour une formation de qualité des futurs médecins.

Elle s'engage en faveur des droits des enfants et ne tolère ou n'accepte aucune forme d'abus commis à leur égard. C'est ainsi qu'elle requiert formellement une autorisation parentale pour l'utilisation des images et de tout autre support impliquant les enfants dans ses enseignements et projets, interdit formellement aux agents et étudiants la possession ou la consultation du matériel pornographique mettant également en scène des enfants. A cet égard, le site de l'université bloque tous les sites internet qui diffusent ce genre de film ou d'images.

L'université, dans le souci de protéger l'enfant, n'engage ou ne recrute pas les enfants conformément à la législation nationale et internationale en vigueur en République démocratique du Congo, notamment la Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention 182 sur l'interdiction des pires formes de travail. L'Université s'assure également de vérifier le casier judiciaire de

tout candidat à un poste vacant pour se rassurer qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour atteinte aux droits de l'enfant.

Lorsqu'un agent de l'université ou un étudiant est auteur d'une violence faite à l'enfant, l'Université Catholique de Bukavu s'engage à accompagner et à collaborer, en usant de la plus grande célérité, avec la justice congolaise pour faire sanctionner le comportement antisocial.

Code de bonne conduite

Le Code de conduite doit être signé par tous les employés lors du recrutement, les étudiants lors de leur admission, les bénévoles et les visiteurs avant le début de leur mission.

L'université Catholique de Bukavu condamne fermement et interdit formellement toutes les formes de maltraitance et d'exploitation des enfants.

A cet effet,

La maltraitance et l'exploitation constituent des fautes graves et sont donc passibles de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la suspension ou au licenciement. Tout échange d'argent, de travail, de biens ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes d'humiliation, de dégradation ou d'exploitation, est interdit.

Toute activité sexuelle avec des enfants est interdite et l'ignorance de l'âge de l'enfant ne constitue pas une cause de justification.

Les agents de l'UCB ne doivent se livrer à aucune forme de violences à l'égard des enfants telles que prévues et sanctionnées par la législation en vigueur en RDC.

Les agents et étudiants de l'UCB sont tenus de se comporter conformément aux valeurs de l'Université, de créer et de préserver un environnement qui prévienne la maltraitance et l'exploitation des enfants.

En signant ce code de bonne conduite,

- ✓ Je m'engage à :
- respecter et à promouvoir intégralement les droits des enfants sans discrimination aucune, dans le cadre des fonctions qui sont les miennes et dans ma vie courante ;
- traiter tous les enfants avec respect et équité quels que soient leur âge, leur origine ethnique, leur nationalité et/ou leur religion ;
- avoir un comportement non violent à l'égard des enfants dans toutes les circonstances de la vie;
- communiquer de manière à ne pas mettre en danger les droits des enfants ;
- renforcer mes connaissances en droits de l'enfant afin d'être à même d'assurer une meilleure vulgarisation de leur sauvegarde ;

- prévenir tout danger qui guette les enfants en assurant, dans la mesure de mes moyens, leur plein épanouissement ;
- dénoncer auprès des autorités compétentes toute violation des droits des enfants ;
- ne pas exploiter un enfant pour sa main d'œuvre facile ;
- ne pas poser tout acte susceptible de violer les droits des enfants.

✓ Je reconnais que :

- Ma responsabilité est engagée lorsque je passe outre l'obligation de respecter les droits des enfants quel que soit le degré de mon implication ;
- L'Université Catholique de Bukavu, en tant qu'institution qui m'emploie/m'accueille, doit prendre des sanctions disciplinaires qui peuvent donner lieu à ma suspension, à la résiliation de mon contrat et/ou au transfert de ma situation aux autorités compétentes pour des sanctions judiciaires conformément à la législation en vigueur ;
- L'Université Catholique de Bukavu peut prendre toutes mesures adéquates afin que les droits de l'enfant soient respectés au sein de sa concession (dans le respect du cadre législatif).

Déclaration d'engagement

Je, soussigné (e), ……

Déclare avoir reçu, lu et compris la Politique de Protection de l'Enfant de l'Université Catholique de Bukavu, atteste la connaître et accepte de me comporter de manière à m'y conformer.

Je comprends que tout manquement au respect de ce code de bonne conduite peut donner lieu à la résiliation du contrat qui me lie à l'Université, ou à des procédures disciplinaires et/ou judiciaires telles que décrites ci-haut ;

J'autorise l'Université Catholique de Bukavu à communiquer toutes les informations que pourraient solliciter d'autres organisations concernant mon passé professionnel au regard du respect des droits des enfants ; dans les limites légales applicables au secret professionnel mais en assurant le plus grand intérêt de l'enfant.

Ainsi fait, le (date)……à (lieu) ……

Signature……..

La présente **Politique de Protection de l'Enfant** est mise à la disposition, par le Comité de Direction, de toute personne liée à l'Université Catholique de Bukavu dans le cadre d'une coopération ou par un lien contractuel. Le Comité de Direction veille par excellence au respect du Code de bonne conduite et s'engage à garantir une culture respectueuse des droits de l'enfant au sein du personnel, des étudiants et de tous les visiteurs de l'Université.

Fait à Bukavu, le 11 juillet 2017.

AHADI BYUMANINE Elie

Représentant Délégué Général des Etudiants

Chef de travaux Eugène LUBULA MUMBERE

Administrateur Général de l'Université Catholique de Bukavu

Prof. Dr. Wenceslas BUSANE Ruhana Mirindi

Vice-Recteur aux Affaires académiques de l'Université Catholique de Bukavu

Prof. Dr. Abbé Paul KADUNDU Karhamikire

Recteur de l'Université Catholique de Bukavu

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE BUKAVU
UCB
B.P. 285 BUKAVU R.D.C.
U.C.B

Table des matières

Avant-propos 2
Présentation de l'Université Catholique de Bukavu 3
Objectifs poursuivis 3
Enseignements organisés 4
Politique de Protection de l'Enfant au sein de l'Université Catholique de Bukavu .. 6
Code de bonne conduite 10
Déclaration d'engagement 11
Table des matières 13